

10/04/2020



ZONE OUEST

SCANDALEUX

**pour les agents du SGAMI Ouest
et des Préfectures de la Zone Ouest**



Rennes, le 10 avril 2020

La Préfète
à
Madame la secrétaire générale adjointe
Monsieur le contrôleur général
Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de services
Mesdames et Messieurs les agents

Comme a pu le rappeler la préfète de zone, nous vivons une période inédite qui engage toutes les forces de la Nation et plus particulièrement l'Etat. Les services de l'Etat-major de zone et du SGAMI sont fortement mobilisés en cette période de crise sanitaire et chacun d'entre vous, en fonction de sa mission, de sa situation professionnelle et personnelle y contribue. Je vous en remercie.

C'est pourquoi, il est indispensable que les congés annuels puissent être pris de manière régulière. Ainsi, sur l'ensemble du périmètre des sous-préfectures, de la préfecture, du SGAR et du SGAMI, il a été décidé de demander aux agents, mobilisés ou non par le PCA, de poser au moins 5 jours de congés avant le 30 avril, comme ils l'auraient fait habituellement pour les vacances de Pâques.

En application de l'article 3 du décret n°84-972 du 26 octobre 1984, le calendrier des congés est fixé par le chef de service et j'ai demandé à ceux-ci, sous l'autorité du chef d'Etat Major pour l'EMIZ et de la Secrétaire Générale Adjointe pour le SGAMI d'établir un calendrier des congés des trois prochaines semaines en vous associant et en tenant compte de votre situation familiale. Les congés d'avril qui auraient déjà été posés et validés avant le confinement par le chef de service seront pris en compte dans le calcul des jours à prendre.

Par ailleurs, à l'issue du confinement, les congés posés pour la période estivale devront tenir compte de l'organisation et des nécessités du service. La priorité sera donnée aux agents ayant assuré une présence physique pendant la crise sanitaire, puis ceux placés en télé-travail et enfin ceux placés en ASA.

Dans le contexte de crise sanitaire sans précédent qui touche profondément l'ensemble du pays et de nos concitoyens, il est primordial que les services de l'Etat soient au rendez-vous de la sortie de crise, comme ils l'ont été dans la gestion présente de la crise.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre sens du service public, et je tiens à nouveau à vous remercier pour votre investissement personnel et l'exemplarité dont vous avez fait preuve depuis plusieurs semaines.

La préfète déléguée
pour la zone de défense et de sécurité Ouest

Cécile GUYADER

Madame la Préfète,

Pour votre complète information.

Suite à l'audio conférence ce jour du SNAPATSI avec Monsieur Mirmand, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, il nous a été confirmé qu'il n'y a **aucune directive nationale** édictée pour imposer les dispositions que vous avez prises.

Le sujet des congés est **traité dans le cadre interministériel**.

BUREAU ZONAL

Caroline DESHAYES

Tél : 06.58.81.00.87

**Le SNAPATSI dénonce
pour vous défendre !**